

**FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE
COMITE DE GUYENNE
10, rue de la Tour de Veyrines - 33700 MERIGNAC
Association régie par la loi du 1er juillet 1901.**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2022**

L'an 2022, le 25 novembre, à 10 heures,
Le bureau exécutif, les membres de la CRED, les membres
catégoriels, du Comité du Guyenne, Association loi 1901, les
Présidents des clubs affiliés, se sont réunis en Assemblée Générale
Ordinaire, 10 rue de la Tour de Veyrine à Mérignac, sur convocation
faite par le Président du Comité, Jean-Luc Palmieri.

Chaque membre du bureau a été convoqué, pour cette assemblée,
par courrier électronique en date du 25 octobre 2022.

Sont présents :

Bureau Exécutif :

Jean-Luc Palmieri	Président
Janick Boulard	1ere vice Présidente
Pascale Cordonnier	Secrétaire Générale
Monique Guillaume	Trésorière
Jacques Ardit	Vice Président des compétitions
Anne Dumortier	Vice Présidente Agglomération
Loic Vollet	Vice Président Littoral

Membres de la CRED :

Monique Juste	Présidente
Bénédicte Pietrapiana	membre
Edouard Guignard	membre

Membres Catégoriels :

Daniel Daniaud	Arbitre fédéral
Bénédicte Pietrapiana	Joueuse de haut niveau
Josette Desbats	Représentante des licenciés
Lionel Bulteau	Représentant des licenciés

Le Comité de Guyenne compte 45 clubs pour 2520 licenciés au 30 juin 2022.

Présidents des clubs présents ou représentés : 21 clubs représentant 1793 licenciés au 30 juin 2022.

Langoiran	25 licenciés
NC Arcachonnais	115 licenciés
Bruges	99 licenciés
Bergerac	80 licenciés
Blanquefort	40 licenciés
Lege Cap Ferret	93 licenciés
BC Bordeaux St Augustin	35 licenciés
Gujan Mestras	78 licenciés
Le Bouscat	118 licenciés
BCMPE	324 licenciés
Haut de Garonne	34 licenciés
BC de Cestas	51 licenciés
Trèfle Andernosien	107 licenciés
Camblanes	22 licenciés
Pyla sur Mer	158 licenciés
Gradignan	216 licenciés
Le Haillan St Médard	36 licenciés
Soulac sur Mer	52 licenciés
Lacanau	10 licenciés
Biscarrosse	78 licenciés
Talence	22 licenciés

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10 heures 10 minutes.

L'assemblée est présidée par Jean-Luc Palmieri, Président du Comité.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre de jour suivant :

Ratification du Procès Verbal du 5 novembre 2021-
Rapport moral du Président -
Rapport financier exercice du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022
Affectation du résultat de l'exercice du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022
Budget prévisionnel du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
Questions diverses.
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

Une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque membre, la feuille de présence, les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022, le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

La saison 2021-2022 s'est terminée avec un effectif de 2520 licenciés, dont 212 adultes, 2283 seniors, 25 jeunes, et 214 licences offertes. Nous constatons une baisse d'effectifs de 16,8% par rapport à 2019, dernière année de référence avant la pandémie. Cette baisse, moins importante que la saison précédente, demeure toutefois significative.

Le nombre de clubs du comité est de 45. Deux clubs ont arrêté leur activité, le BC Aero Foyen et le BC Bordeaux rive Droite qui a fusionné avec le BC Hauts de Garonne

Les 10 licences scolaires constituent un faible total, qui s'explique notamment par les restrictions sanitaires en début d'année. Le comité compte également 7 cadets et 8 juniors.

Le nombre de nouvelles licences est stable par rapport à 2019. Ce chiffre est révélateur de la situation du bridge en Guyenne :

le recrutement est nettement insuffisant pour pouvoir espérer un retour aux chiffres de 2019. Nous enregistrons une baisse de 17% des licenciés : nous restons cependant moins impacté que la FFB, pour qui la baisse s'élève à 20%.

La participation aux compétitions 2021-2022 a augmenté par rapport à la saison précédente, mais reste en baisse en comparaison avec 2018-2019 (30%).

Ainsi, il apparaît que le comité compte moins de licenciés, et que ces derniers jouent moins en compétition.

- Côté résultats, les joueurs de Guyenne ont obtenus des résultats remarquables :

En Open par 4 D1, l'équipe de Xavier Dupuis termine 4^{ème} et manque de peu la demi-finale ;

En Open par 4 en finale Nationale D4, l'équipe Ardit accède à la D3 ;

En finale nationale Senior Mixte par 2, la paire Pietrapiana-Carde est médaille d'argent ;

En DN par 4, Dame l'équipe Ardit termine 4^{ème} au pied du podium ;

En interclubs D3, l'équipe Hernandez du trèfle Andernosien termine 5^{ème} ;

En interclubs D4, l'équipe Grémaud termine 4^{ème}

En finale nationale mixte H par 2, la paire Bos-Raison est médaille de bronze

En finale nationale senior mixte H par 4, l'équipe Namura, 23^{ème} à l'indice de valeur, remporte le titre.

- La participation aux tournois de club est remontée en 2021-2022. Elle reste néanmoins plus faible d'environ 20% par rapport à la participation Pré-Covid. En ce début de saison, la participation aux compétitions est en augmentation de 30% par rapport à la saison dernière.
- En termes de comptes, les produits ont augmenté mais

restent en retrait par rapport à la période Pré-Covid. Les résultats de l'année s'établissent à 2963 euros d'excédant, dont 20704 euros d'amortissement. La perte cash entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022 s'élève ainsi à 13243 euros.

- Pour la saison à venir, plusieurs axes majeurs ont été identifiés. D'une part, le comité doit recruter de nouveaux pratiquants. Il s'agit de la priorité absolue. D'autre part, il convient d'apprendre le jeu de bridge au plus grand nombre. Notre objectif : reconquérir les étudiants d'université et de grandes écoles. Avec l'aide de Bernard Héraud, nous avons commencé à relancer le bridge scolaire.
- En conclusion, il convient donc de réagir pour s'adapter à la nouvelle donne issue de l'après-Covid. Le Comité pourra toujours contribuer au développement de notre activité, mais il ne pourra pas recruter de nouveaux licenciés en direct à la place des clubs. Il revient donc à ces derniers de s'y atteler, autour de deux missions prioritaires.

La première concerne les clubs, en leur donnant les moyens de progresser et de se développer, ce qui inclut notamment la formation de nouveaux moniteurs.

La seconde concerne le développement, qui doit être la principale mission de notre comité.

Je tiens également à remercier très sincèrement les clubs, les salariés et les membres du Conseil régional après cette saison qui n'a pas été de tout repos.

RAPPORT FINANCIER

Le total des produits s'élèvent à	276.433 €
Le total des charges s'élèvent à	273.470 €

Soit un excédent de

2.963 €

On notera néanmoins une perte de trésorerie de 13.243 € dû principalement à un manque de participation aux compétitions.

BUDGET PREVISIONNEL

La présentation du budget en négatif de 17.000 €, appellent quelques interrogations, l'augmentation importante du poste énergie est en cause, bien entendu une demande d'aide auprès de l'Etat va être demandée mais nous passons de 15.000 à 41.000 €, ce qui n'est pas rien.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION **RATIFICATION DU PROCES**
VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2021. Cette
résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION **RAPPORT MORAL DU**
PRESIDENT Cette
résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION **RAPPORT FINANCIER**
L'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos du 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, elle donne au Bureau Exécutif quitus de sa gestion pour l'exercice clos du 01 juillet 2021 au 30 juin 2022. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION **AFFECTATION DE L'EXCEDENT**
L'assemblée approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos du 01 juillet 2021 ai 30

juin 2022 s'élevant à DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS EUROS de la manière suivante, en totalité au compte « autres réserves ». Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION **BUDGET PREVISIONNEL**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION **POUVOIR**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée,
La séance est levée à 11 heures 20 minutes.

La Secrétaire Générale, le 27 novembre 2022,
Pascale Cordonnier

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Luc Palmieri

La 1ère Vice Présidente
Janick Boulard

La Secrétaire Générale
Pascale Cordonnier

La Trésorière
Monique Guillaume

Le Vice Président des Compétitions

Jacques Arditi

Vice Présidente Agglomération
Anne Dumortier

Vice Président Littoral
Loic Vollet